



CÉGEP DE SAINT-HYACINTHE

Saint-Hyacinthe, le 1er septembre 2020

COMMUNIQUÉ

Aux membres du Club de natation de Saint-Hyacinthe,

Voilà les différentes modalités d'utilisation des aires de stationnement au Cégep de Saint-Hyacinthe pour les membres des clubs de natation de Saint-Hyacinthe.

Soulignons d'abord que nous maintenons les aires de stationnement gratuites pour les utilisateurs des terrains de football et de soccer dans les périodes suivantes:

- ✓ *Lundi au vendredi de 18 h à 23 h: du 17 août au 18 décembre et du 18 janvier au 21 mai*
- ✓ *Lundi au vendredi de 8 h à 23 h: du 19 décembre au 17 janvier et du 22 mai au 14 août*
- ✓ *Fin de semaine et jours fériés de 8 h à 23 h*

Ces espaces sont situés à l'arrière du collège, au-delà de la bande gazonnée.

Notons aussi que l'utilisation de l'ensemble des aires de stationnement est gratuite les fins de semaine.

D'autre part, pour l'utilisation en semaine, la tarification régulière est maintenue. Vous avez accès à la vignette « **Loisirs communautaires - soir** » au coût de 20 \$/année. Cette vignette vous permet donc de stationner sur l'ensemble des aires de stationnement à compter de 16 h durant toute l'année.

Vous pourrez vous procurer cette vignette à la Librairie Coopsco du Cégep de Saint-Hyacinthe, à partir du 1er septembre, du lundi au jeudi de 8 h à 18 h 30 et le vendredi de 8 h à 16 h sur présentation d'une preuve de participation à une activité sportive ou communautaire se déroulant au Cégep de Saint-Hyacinthe.

La direction des services administratifs
Cégep de Saint-Hyacinthe